

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



49905  
Distr.  
GENERALE

E/CN.14/282  
22 février 1964

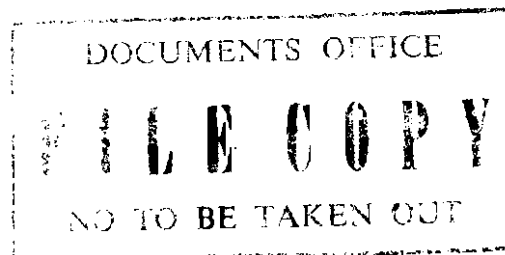
FRANCAIS  
Original: ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Sixième session  
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964  
Point 5(j) de l'ordre du jour provisoire révisé

ETABLISSEMENTS DE FORMATION DU PERSONNEL  
DE L'AVIATION CIVILE EN AFRIQUE

Le document ci-joint, présenté par l'OACI, récapitule les derniers renseignements disponibles sur les établissements de formation du personnel de l'aviation civile en Afrique qui reçoivent une assistance de l'Organisation de l'aviation civile internationale; il est distribué pour information aux participants à la sixième session de la Commission en relation avec le point 5(j) de l'ordre du jour provisoire révisé.



LA FORMATION DU PERSONNEL DE L'AVIATION CIVILE

(Note de l'OACI)

Plusieurs centres de formation du personnel de l'aviation civile ont été, ou sont sur le point d'être établis en Afrique sous le contrôle de l'OACI. Les établissements en activité sont présentés sommairement ci-après:

CIVIL AVIATION TRAINING INSTITUTE (INSTITUT DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'AVIATION CIVILE) - Le CAIRE

1. Organisme d'Etat bénéficiant de l'assistance du Fonds spécial et de l'OACI.
2. Cet institut est ouvert aux étudiants étrangers; l'enseignement est donné en anglais, ce qui implique la nécessité de connaître cette langue; des moyens existent cependant pour permettre aux étudiants de perfectionner leur connaissance de l'anglais.
3. Sauf indication contraire, la condition générale d'admission est un diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent de ce diplôme.
4. L'Institut est établi à l'aéroport d'Embaba, à 4 km du Caire environ. Il ne reçoit pas de pensionnaires mais les étudiants peuvent se loger facilement au Caire.
5. Les cours commencent généralement en septembre et en janvier. Les demandes d'admission doivent être adressées trois mois à l'avance au moins (c'est-à-dire avant le 31 mai et le 30 septembre respectivement) à :

The Principal  
Civil Aviation Training Institute  
c/o Middle East Office  
16, Hassan Sabri  
Zamalek, Cairo  
United Arab Republic

6. Le tableau ci-après indique les cours de base et les cours spéciaux offerts; d'autres cours spéciaux peuvent être organisés sur demande.
7. Pour chacun des cours figurant au tableau, les frais d'études sont de 35 dollars EU par mois. Les étudiants peuvent vivre pour l'équivalent de 60 dollars EU par mois dans une maison d'étudiants en ville.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - CATI

Cours	Durée en semaines	Nombre d'étudiants par cours	Conditions d'admission
1. Contrôleur à la surveillance par radar	16 1	8	Brevet de contrôle de la circulation aérienne avec contrôle d'approche ou équivalent
1ère partie: entretien CCA			
2e Partie: radar de surveillance du CCA	15		
2. Contrôleur des voies aériennes	12	10	Brevet de contrôle de la circulation aérienne avec qualification pour le contrôle d'approche ou le contrôle régional. Cours élémentaire de contrôle de la circulation aérienne avec examen final satisfaisant.
3. Opérateur radio-téléphoniste	34	10	Expérience dactylographique souhaitable mais non obligatoire
4. Opérateur de téléscripteur	17	10	Manipulation à raison de 30 mots/minute ou une année d'expérience du téléscripteur
5. Entretien du matériel radio, niveau élémentaire	26		
6. Entretien du matériel radio, niveau supérieur		15	Examen satisfaisant à l'issue d'un cours élémentaire théorique et pratique de l'entretien des appareils radio
Premier cycle	16		
Deuxième cycle	12		
Troisième cycle	12		
7. Entretien matériel VOR/ILS	36	10	Comme ci-dessus
8. Entretien radar		8	Comme ci-dessus
Premier cycle	18		
Deuxième cycle	15		

9.	Entretien des téléscripteurs (Olivetti)	10	8	Connaissance suffisante des notions élémentaires d'électricité. Connaissances élémentaires d'un modèle au moins de téléscripteur autre que l'Olivetti
10.	Manipulation télégraphique élémentaire	16	10	Examen satisfaisant à l'issue d'un cours d'opérateur de téléscripteurs ou un an d'expérience pratique
11.	Mécanicien d'entretien des aéronefs (catégorie II)	88	30	

CENTRE DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE - MAROC

1. Organisme d'Etat bénéficiant d'une assistance du Fonds spécial et de l'OACI.
2. Le centre est ouvert aux étrangers et l'enseignement est dispensé en français, ce qui implique de la part des étudiants une connaissance suffisante de cette langue. Le centre possède une classe de langues assurant l'enseignement de l'anglais élémentaire et de l'anglais technique.
3. Sauf indications contraires, la condition générale d'admission est un diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent.
4. Le centre est établi à l'aéroport de Casablanca. Il peut recevoir 100 pensionnaires.
5. Le cours d'entretien du matériel radio est dispensé deux fois par an, à partir du 1er mars et du 1er septembre. Les autres cours se prolongent sur toute l'année et commencent le 1er septembre. Les demandes d'admission doivent parvenir à l'adresse suivante trois mois avant le début des cours:

Monsieur le directeur du  
Centre de formation du personnel de  
l'aviation civile et de la météorologie  
Boîte postale 5119  
Casablanca-Maarif  
Maroc

6. Le tableau ci-après indique les cours disponibles.
7. Renseignements sur les frais d'études et les frais de subsistance à communiquer ultérieurement.

COURS TECHNIQUE - CFPACM - MAROC

Cours	Durée (semaines)	Nombre d'étudiants par cours	Conditions d'admission
1. Mécaniciens d'entretien de l'équipement radio	30	12	Trois années d'école technique élémentaire
2. Mécaniciens d'entretien des aéronefs	36	20	Trois années d'école technique élémentaire
3. Météorologiste adjoint d'aviation	11	20	Six années d'études secondaires ou l'équivalent

CENTRE DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE -  
TUNISIE

1. Organisme d'Etat bénéficiant de l'assistance du Fonds spécial et de l'OACI.
2. Le centre est ouvert aux étrangers; l'enseignement est dispensé en français, ce qui implique de la part des étudiants une connaissance suffisante de cette langue.
3. Sauf indications contraires, la condition générale d'admission est le diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent.
4. Le centre est établi à l'aéroport de Tunis/El Aouina. Il ne reçoit pas de pensionnaires, mais les étudiants peuvent habiter la Cité universitaire.
5. Le centre offre trois cours pré-professionnels à l'usage des étudiants dont la culture générale est déficiente. Ces cours commencent le 15 juillet pour les pilotes d'aviation commerciale et le 1er septembre pour les autres élèves. Tous les cours de niveau cadre commencent le 15 octobre. Les demandes d'admission aux cours pré-professionnels doivent parvenir:

- a) avant la fin de mai pour le pilotage
- b) avant la fin de juin pour les autres cours.

Pour tous les cours du niveau cadre les demandes d'admission doivent parvenir avant le 15 octobre à l'adresse suivante:

Monsieur le directeur du  
Centre de formation du personnel de l'aviation  
civile et de la météorologie  
Boîte postale 25  
Aéroport d'El Aouina  
Tunis, Tunisie

6. Le tableau ci-après indique les cours élémentaires et les cours spéciaux offerts.

7. Les renseignements sur les frais d'études et les frais de subsistance seront communiqués ultérieurement.

#### COURS TECHNIQUES - CFPACM - TUNISIE

Cours	Durée (mois)	Nombre d'étudiants par cours	Conditions d'admission
1. Contrôle de la circulation aérienne:			
Adjoint technique	11	15	Baccalauréat 1ère partie ou niveau équivalent
Agent technique	9	15	Quatre années d'études secondaires
2. Télécommunications:			
Opérateur radio d'aviation	11	15	Baccalauréat 1ère partie ou niveau équivalent
Opérateur radio assistant	9	15	Quatre années d'études secondaires
3. Météorologie aéronautique:			
Adjoint technique	12	12	Baccalauréat 1ère partie ou niveau équivalent
Agent technique	9	12	Quatre années d'études secondaires
4. Pilote d'aviation commerciale (qualification "vols aux instruments")	23	12	Normes de l'OACI pour l'aptitude physique

SCHOOL OF AVIATION (ÉCOLE DE L'AIR) - NAIROBI (KENYA)

1. Institution d'Etat bénéficiant de l'assistance de l'OACI. -
2. Ecole ouverte aux étrangers; enseignement dispensé en anglais, ce qui implique de la part des étudiants une connaissance suffisante de cette langue.
3. Sauf indications contraires, la condition générale d'admission est le diplôme "Overseas Cambridge School Certificate" ou l'équivalent.
4. L'école est située à l'aérodrome Wilson de Nairobi. Il n'y a pas d'installations prévues pour le logement de pensionnaires, mais il existe de nombreux hôtels dans la localité.
5. Les cours débutent généralement en mai de chaque année, et les candidatures doivent être envoyées deux mois à l'avance au moins, c'est-à-dire au plus tard le 31 mars, à l'une des deux adresses suivantes:

EACSO School of Aviation  
Wilson Aerodrome  
Nairobi, Kenya

ou

ICAO TA Mission  
P.O.Box 9694  
Nairobi, Kenya

6. Le Tableau ci-après indique les différents cours donnés. L'enseignement est gratuit, les dépenses d'entretien raisonnablement calculées reviennent à 75 dollars des États-Unis par mois.

COURS TECHNIQUES - ECOLE DE L'AIR - EACSO, KENYA

Cours	Durée (semaines)	Nombre d'étudiants par cours	Conditions d'admission
1. Contrôle de la circulation aérienne-cadres subalternes		15	Une connaissance générale de l'aviation est utile
Quatre phases:			
Phase I - Assistant contrôleur	32 (théorie) 40 (pratique)		
Phase II - Instruction en vol (jusqu'à la licence de pilote privé)-spécialisation en contrôle d'aérodrome	12 (théorie) 40 (pratique)		
Phase III - Spécialisation en contrôle d'approche	8 (théorie) 25 (pratique)		
Phase IV - Spécialisation en contrôle régional	8 (théorie) 25 (pratique)		Non encore organisé
2. Opérations de télécommunica- tions	50 (théorie) 25 (pratique)	16	Etudes secondaires - niveau moyen
3. Cours supérieur de télécommunications	16 (théorie) 25	8	Opérateurs de télécom- munications qualifiés, ayant une bonne connais- sance de l'anglais
4. Cours pour administrateurs de télécommunications	8		Opérateurs de télécom- munications ayant une très grande expérience
Trois phases:			
Phase I - Techniques et réseaux de radio-communi- cations	24 (théorie) 24 (pratique)		



Cours	Durée (semaines)	Nombre d'étudiants par cours	Conditions d'admission
Phase II - Contrôle de la circulation aérienne, météorologie et autres matières connexes intéressant l'aviation	12 (théorie) 36 (pratique)		
Phase III - Organisation et administration, règlements intérieurs	12 (théorie) 36 (pratique)		
5. Formation de mécaniciens des télécommunications		16	
Quatre phases:			
Phase I - Formation technique (City and Guilds - Standard A)	48 (théorie) 15 (pratique)		
Phase II - Formation technique (City and Guilds - Standard B)	36 (théorie) 12 (pratique)		
Phase III - Equipement standard de communications Réseaux et méthodes	48 (théorie) 24 (pratique)		
Phase IV - Equipements spéciaux de communications et de navigation	30 (théorie) 12 (pratique)		Non encore organisé

FEDERAL CIVIL AVIATION TRAINING CENTER (CENTRE FEDERAL DE FORMATION EN AVIATION CIVILE - NIGERIA)

1. Institution d'Etat aidée par le Fonds spécial des Nations Unies et l'OACI.
2. Le Centre sera ouvert aux étudiants étrangers. L'instruction sera donnée en anglais, les candidats devront avoir de bonnes connaissances de cette langue.

3. Sauf indications contraires, les candidats devront être titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou de titres équivalents.
4. Le Centre sera situé à l'aérodrome de Zaria et sera doté de toutes les installations nécessaires pour le logement et les loisirs des élèves.
5. Les cours dispensés se répartiront entre les cycles suivants :
  - a) Cours préparatoires
  - b) Cours ordinaires
  - c) Cours de formation d'instructeurs
  - d) Cours de perfectionnement
  - e) Cours spéciaux

On trouvera dans le tableau ci-après la liste des cours préparatoires et ordinaires. Les cours de perfectionnement et cours spéciaux seront organisés sur demande. Les cours ordinaires débuteront en septembre chaque année, et les candidatures devront être adressées le 30 juin au plus tard au :

Project Manager (ICAO)  
Federal Civil Aviation Training Centre  
P.O.B. 12608  
Lagos (Nigeria)

Note: L'adresse à Zaria sera communiquée ultérieurement.

6. Les renseignements concernant les frais d'études seront indiqués ultérieurement.

COURS TECHNIQUES - FCATC - NIGERIA

	Durée (mois)	Nombre d'étudiants par cours	Conditions d'admission
<u>Cours normaux</u>			
1. Pilote professionnel et qualification de vol aux instruments	22	16	Diplôme de fin d'études secondaires
2. Pilote de ligne - cours théorique au sol	12	14	
3. Agents d'opérations aériennes	12	14	
4. Assistants météorolo- gistes	12	16	
5. Cours élémentaire de contrôle de la circula- tion aérienne	15	16	
6. Opérateurs de radiocommu- nications aéronautiques	12	16	
7. Opérateurs de radio télétypie aéronautique	6	16	
8. Opérateurs de radio téléphonie aéronautique	6	16	
9. Mécaniciens radio	24	12	
10. Mécaniciens d'entretien de télétypes	6	12	
11. Mécaniciens d'entretien d'aéronefs	24	16	
<u>Cours préparatoires</u>			
1. Anglais technique (sur demande)			
2. Culture générale (sur demande)			
3. Spécialisations techniques (sur demande)	12		

## ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE CONGOLAISE - LEOPOLDVILLE, CONGO

1. Institution d'Etat, aidée par l'OACI.
2. L'école sera ouverte aux étudiants étrangers à compter de janvier 1965. L'instruction est donnée en français.

3. Toute la correspondance doit être adressée au :

Ministère des communications et transports  
Gouvernement Central  
B.P. 8250  
Léopoldville  
République du Congo

4. Les cours suivants sont prévus:

Cours	Durée (années)	Nombre d'étudiants	Conditions d'admission
1. Contrôle de la circulation aérienne V.	2	25	Diplôme de fin d'études secondaires
2. Opérateur radio III. Communications aéronautiques	2	25	
3. Mécanicien radio I.	3	20	
4. Électricien d'aéroport I. (à partir de 1965)	2	10	
5. Mécanicien de moteurs diesel (à partir de 1965)	3	6	

INSTRUCTION EN AVIATION CIVILE  
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Nombre de diplômés à la fin de 1963 et d'étudiants au 1er janvier 1964

Fonction	Pays :	Nombre de diplômés (à la fin de 1963)					Nombre d'étudiants au 1er janvier 1964	
		Ethiopie	Congo (Léo)	Afrique orientale	Maroc	Tunisie		RAU
Contrôleur de la circulation aérienne		28	27	4	11	184	220	180
Assistant météoro- logiste		12		4	61	116		112
Opérateur de télécom- munications		112	22	14	7	114	169	50
Mécanicien radio		72	9		71		163	132
Mécanicien d'aéronefs		81					63	99
Pilote professionnel							13	14
Totaux		305	58	22	150	427	615	
				1.577				587